

FILIÈRES ANC – DIFFÉRENCES ET CONSEILS

Rappels :

❖ Pour mettre en place une filière, l'utilisateur fait appel à un bureau d'études (BE) de sols et de filières qui :

- doit prodiguer à l'utilisateur des conseils :
 - ✓ sur les différences entre les filières ainsi que les modalités d'entretien ;
 - ✓ les coûts d'investissement et d'entretien
- peut être charté (gage de qualité) : <http://www.charte-assainissement56.org> (liste de BE + conseils)

❖ L'utilisateur peut compléter son information en consultant le « **Guide d'information sur les installations - Aide au choix des filières** » :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-information-usagers-a502.html>

Pour tout renseignement complémentaire :

SPANC de PONTIVY COMMUNAUTE : 02 97 25 01 70

mel : info@pontivy-communaute.bzh

www.pontivy-communaute.bzh